



Le

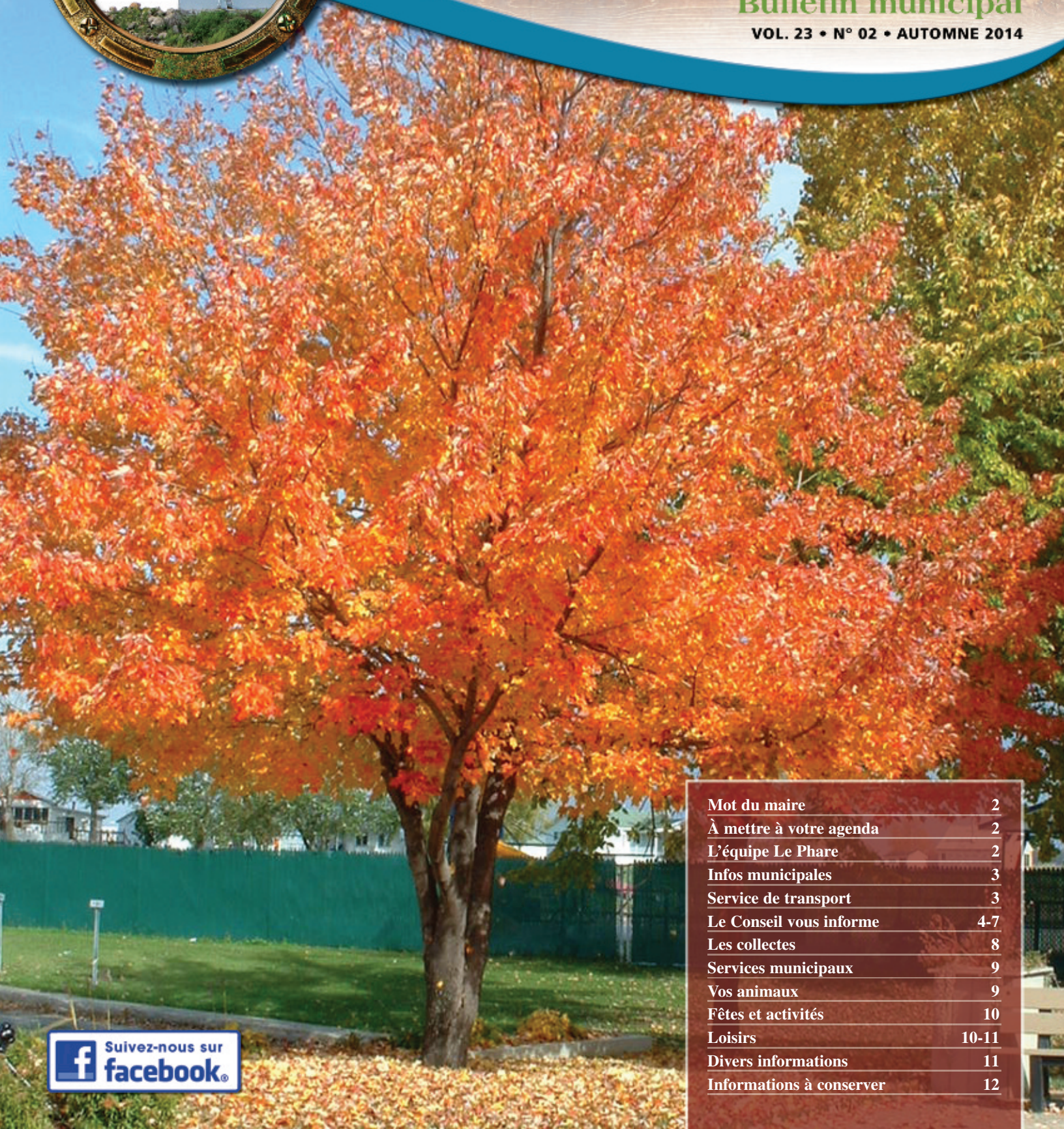


Sainte-Anne-de-Sorel

Phare

Bulletin municipal

VOL. 23 • N° 02 • AUTOMNE 2014



Mot du maire	2
À mettre à votre agenda	2
L'équipe Le Phare	2
Infos municipales	3
Service de transport	3
Le Conseil vous informe	4-7
Les collectes	8
Services municipaux	9
Vos animaux	9
Fêtes et activités	10
Loisirs	10-11
Divers informations	11
Informations à conserver	12





**M. MICHEL
PÉLOQUIN**
Maire

Abolition du poste de directeur des travaux publics

Suivant la recommandation du comité des ressources humaines qui avait effectué une analyse en profondeur des besoins de la municipalité, le conseil municipal a procédé en juillet dernier à l'abolition du poste de directeur des travaux publics. Compte-tenu du salaire, des bénéfices marginaux et de l'automobile fournie au titulaire du poste de directeur des travaux publics, ce poste occasionnait une dépense d'environ 80 000 \$ par année. Une entente entre la municipalité et l'employé cadre est intervenue au coût de 14 000 \$. Le personnel des travaux publics est maintenant sous la responsabilité du directeur général, et la supervision opérationnelle est effectuée par un chef d'équipe.

Suivi du dossier concernant les zones inondables

Le 2 juillet dernier, j'ai participé à une rencontre à Québec à laquelle étaient présents quelques 25 maires de municipalités riveraines du Saint-Laurent et les ministres Pierre Moreau et David Heurtel, respectivement ministre des Affaires municipales et ministre de l'Environnement. J'ai profité de cette tribune pour sensibiliser le ministre Heurtel à la situation particulière de notre municipalité en rapport avec l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Suite à mon allocution, le ministre Heurtel m'a assuré qu'il était sensible à notre situation particulière et qu'il se pencherait sérieusement sur la question. Une autre rencontre est prévue dans les prochaines semaines au cabinet du ministre Heurtel

pour examiner des pistes de solutions en ce qui concerne notre municipalité.

Transfert provenant du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

Une nouvelle entente a été signée le 23 juin 2014 entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel recevra la somme de 1 028 101 \$. L'entente stipule que la contribution gouvernementale doit s'ajouter aux investissements que fait habituellement la municipalité et non se substituer à ceux-ci. Aussi un ordre de priorités de travaux admissibles a été établi et la municipalité devra respecter ces priorités pour 80% de son enveloppe.

Les priorités sont :

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;

4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, les rues municipales ou les autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'améliorations énergétiques des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel

Les municipalités régionales de comté sont des gouvernements régionaux auxquels sont confié de plus en plus de responsabilités. Citons parmi ces nombreuses responsabilités, la sécurité publique (SQ), la gestion des cours d'eau, les conseils locaux de développement (CLD), la gestion des déchets, le transport adapté et collectif régional, les rôles d'évaluation municipale, le programme du Pacte rural, etc.

À titre de conseiller régional de la MRC de Pierre-De Saurel, je siège sur les comités de la sécurité publique, de la gestion des cours d'eau et du Pacte rural. Également, je la représente à la Table de concertation du lac Saint-Pierre, à l'Aire Faunique Communautaire du lac Saint-Pierre et au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie.



À METTRE À VOTRE AGENDA

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Retour à l'horaire régulier de travail

Veillez prendre note qu'à partir du 14 octobre 2014, le bureau sera ouvert selon l'horaire normal soit du lundi au vendredi de : 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.



L'ÉQUIPE
Le Phare

Bulletin municipal d'information

Publié : 3 fois par année
Distribution : Postes Canada
Tirage : 1300 exemplaires

Collaboration :

M. Maxime Dauplaise
Mme Chantal Laferrière
Mme Diane Leduc
M. Roger Soulières

Gestion de l'information, infographie et impression :

Les Publications Municipales
Sans frais: 1 877 553-1955



ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Hiver : Trois abris temporaires démontables (abri hivernal) sont permis du 15 octobre d'une année civile au 15 avril de l'année civile suivante sur un terrain déjà occupé par un bâtiment principal.

Ces abris doivent respecter les conditions suivantes :

- 1- Nombre maximum : 2 garages en cour avant ou latérale
- 2- Distance d'implantation :
Marge avant : 1,5 m
Marge latérale : 1,0 m
- 3- Le revêtement doit être d'une seule couleur et être maintenu en bon état.
- 4- Le toit et les murs doivent être revêtus d'un seul matériau, soit une toile spécifiquement conçue à cette fin, approuvée par l'ACNOR ou l'équivalent.

Pour plus de détails communiquer avec l'inspecteur municipal.

STATIONNEMENT SUR LES RUES ET CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ EN PÉRIODE HIVERNALE



Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public **entre 01 h 00 et 07 h 00 du 15 novembre au 15 avril inclusivement**, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de police ou un constable spécial peut déplacer ou faire déplacer un véhicule stationné aux frais de son propriétaire en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence suivants :

- Le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique;
- Le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité du public.

Votre coopération est demandée!

VOTRE NUMÉRO CIVIQUE EST-IL VISIBLE???

Le numéro civique est d'une importance capitale lors d'une situation d'urgence pour porter assistance aux citoyens en détresse.



Les services d'urgence de votre municipalité (police, pompiers et ambulanciers) souhaitent la sécurité des citoyens et citoyennes. Donc, dans le périmètre urbain et rural, nous recommandons d'avoir un numéro civique installé en façade du bâtiment, visible de la voie publique et éclairé si possible. Les chiffres peuvent avoir une hauteur de **cinq (5) pouces** et de **couleur contrastante** du bâtiment.

Pour les boîtes aux lettres rurales, nous recommandons des chiffres d'une hauteur de quatre (4) pouces et peinturé ; de cette façon le risque que les chiffres décollent est éliminé.

« Ce simple geste peut vous sauver la vie ».

LUMINAIRE DE RUE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout luminaire de rue qui semble défectueux en téléphonant au

bureau municipal au 450 742-1616 et en faisant mention du numéro inscrit sur le luminaire afin d'éviter toute confusion lors de la réparation.

NUISANCES

Il est défendu à tout occupant de maison, bâtisse ou terrain dans la municipalité, ainsi qu'à toute personne ou véhicule quelconque de jeter ou de permettre qu'il soit jeté, **neige ou glace**, sur aucune rue, ruelle, place publique, fossé, fossé de ligne, cours d'eau.

Toute infraction au présent règlement n° 475-2012 concernant les nuisances est passible d'une amende plus les frais.

Nous vous invitons à faire preuve de civisme en tout temps de l'année!

CLINIQUE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE DE RETOUR À SAINTE-ANNE-DE-SOREL

Vaccination sans rendez-vous et continue (sans interruption à l'heure du repas)

Quand : Vendredi 21 novembre 2014

Où : Salle du Conseil municipal
1685, chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel

Heures : 8 h 30 à 15 h 30

Nous suggérons aux personnes qui se présentent à la **Clinique de vaccination antigrippale** d'apporter la carte d'assurance-maladie et si possible, la carte de l'Hôtel-Dieu de Sorel.

Bienvenue à tous les citoyens de la municipalité!



SERVICE DE TRANSPORT

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



Transport du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30

Tarifs de 3 à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 25 points de chute sur le territoire de la MRC)

Réservation obligatoire la veille du départ avant midi

Pour plus d'informations : 450.746.7827 • 1 855.751.7827
www.mrcpierredesaurel.com/transportmrc

AVEC STACR, SE DÉPLACER N'EST PLUS UN PROBLÈME DE MOBILITÉ!



SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC de Pierre-De Saurel



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici les principales décisions du conseil municipal des derniers mois :

- Suite à une demande de soumissions pour la production du journal municipal « *Le Phare* », le conseil retient les services des *Publications Municipales* de Saint-Antoine-sur-Richelieu au coût de 1 399 \$ par parution de 12 pages, soit près de la moitié de ce qu'il en coûtait auparavant. De plus, des espaces publicitaires pourront être retenus par les commerçants de la municipalité afin d'amortir le coût.
- Dépôt de deux demandes de subvention auprès du programme PRIMEAU (« *Programme d'infrastructures municipales d'eau* » pour eau potable ou eaux usées) : une demande pour l'installation d'un réseau d'égout sanitaire sous pression à l'Île d'Embaras, ainsi qu'une autre demande pour la confection de plans et devis pour la correction des réseaux d'aqueduc des rues secondaires qui ont une problématique d'eau rouillée.
- Autorisation de remplacer le panneau de contrôle de la station de pompage d'égout sanitaire #2 située au coin des rues de la Rive et du Quai. Cette station est l'une des plus sollicitée en ce qui regarde le débit d'eaux usées qui circulent sur le territoire de la municipalité.
- Après étude des différentes factures de téléphonie de la municipalité avec Bell :
 - Nous signons une entente avantageuse avec Vidéotron pour les trois prochaines années pour le service téléphonique du bâtiment des loisirs et du garage municipal situés au 748 chemin du Chenal-du-Moine.
 - Nous demandons à Bell de regrouper le contrat de service des 12 lignes téléphoniques installées pour la télémétrie des stations de pompage d'égout sanitaire à une même date d'échéance. Cela facilitera la gestion des contrats de service dans les prochains mois et nous donnera également un pouvoir de négociation avec une autre compagnie.

- De plus, le contrat de maintenance avec Bell des appareils de téléphone sera résilié à son échéance.
- Le conseil appuie le projet d'école alternative présenté auprès de la Commission scolaire Sorel-Tracy afin d'établir des services scolaires adaptés pour certains enfants.
- Une demande d'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire à l'intersection de la rue de la Rive et de la rue Avelin-Péloquin est refusée dans un premier temps. Une évaluation de la situation est actuellement en cours.
- Suite à une consultation auprès de tous les citoyens demeurant entre les numéros civiques 2140 et 3053 chemin du Chenal-du-Moine, une modification au règlement de stationnement est apportée afin de restreindre le stationnement dans ce secteur et ainsi assurer une plus grande sécurité et tranquillité. Les résidents pourront se procurer une vignette pour stationner devant leur propriété au besoin.
- Différentes demandes de dons et commandites ont été analysées par le conseil :
 - Un don de 100 \$ a été attribué à l'école secondaire Fernand-Lefebvre pour des cadeaux souvenirs offerts aux élèves lors du Gala Méritas.
 - Azimut diffusion recevra un montant de 738,30 \$ afin de poursuivre en 2015 le projet *L'aventure T* proposé aux élèves de l'école Sainte-Anne-les-Iles dans le but de faire connaître et apprécier le théâtre aux jeunes. Ce don couvre le coût du transport en autobus seulement.
 - Un don de 100 \$ a également été octroyé au Biophare afin de parrainer dix enfants au projet « Trésors de Flore », projet culturel et éducatif pour les élèves de 5^e et 6^e année.
- Une clôture est installée au parc des jeux d'eau afin de rendre les lieux plus sécuritaires pour les enfants.
- Le conseil appuie le projet de la région de sauvegarder le destroyer NCSM

Iroquois de la Marine canadienne; cependant, cet appui ne constitue pas un engagement financier de notre municipalité.

- Modification du règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité. Le ministère des Transports a approuvé notre règlement établissant maintenant la vitesse maximale permise à 40 kilomètres/heure sur plusieurs rues secondaires. La signalisation à cet effet sera modifiée.
- Le conseiller Patrick Lamothe sera le délégué de la municipalité auprès de l'organisme « *Loisir et Sport Montérégie* » et le conseiller Luc Latraverse sera le responsable des questions familles auprès du « *Carrefour Action Municipale et Famille* » pour la prochaine année.

Le maire Michel Péloquin et le directeur général Maxime Dauplaise ont assisté au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui a eu lieu à Québec cet automne sous le thème « *Le pouvoir de mieux faire* ».

- Suite à une révision complète du document d'appel d'offres et à la réception de soumissions conformes, différents contrats sont accordés concernant le déneigement de nos rues :
 - Un contrat de déneigement est accordé pour le déneigement et l'épandage de fondant à l'entreprise 9101-0348 Québec Inc. (Excavation M.D.Y.) représentée par monsieur Daniel Gamelin, pour trois ans, au coût annuel de 72 900 \$ plus taxes. En mai 2017, le conseil statuera sur la possibilité de prolonger ledit contrat pour une ou deux années supplémentaires. Le montant payé pour l'hiver 2013-2014 était de 96 920 \$ avant taxes.
 - Un abri pour le sel à déglacage de type « structure recouverte d'une toile » est construit au garage municipal au coût total de 16 650 \$ plus taxes.
 - La fourniture de sel à déglacage est accordée à la compagnie Sel Frigon inc. de Trois-Rivières au coût de 92,40 \$ (plus taxes) la tonne livrée.



- Engagement d'une ressource en ingénierie, en la personne de monsieur Luc Brouillette ingénieur, pour la préparation des documents d'appel d'offres dans le cadre du projet de réfection du chemin du Chenal-du-Moine sur une longueur d'environ 5 kilomètres, et pour la réalisation d'une étude préliminaire pour desservir en aqueduc et en égout diverses rues privées de la municipalité. Ces deux mandats totalisent 14 240 \$ plus taxes. Une rencontre pourra être tenue par la suite avec les personnes concernées par les travaux.

- Adhésion de notre municipalité à une offre regroupée d'achat en assurance collective avec d'autres municipalités et la MRC de Pierre-De Saurel, pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} octobre 2014. La proposition de « La Capitale » offre la même couverture à nos employés que le régime précédent de la compagnie Great-West mais selon une prime globale réduite d'environ 12%. L'assurance est contributive par les employés à proportion de 50%.

- Restructuration au service des travaux publics suite à une étude du comité interne des ressources humaines;

- Abolition du poste de directeur des travaux publics de la municipalité, occupé par monsieur Lucien Jobin depuis 3 ans.
- Entente avec monsieur Renald Latraverse, préposé à l'aqueduc et à l'égout, pour occuper le poste de « chef d'équipe ».
- Embauche de monsieur Guy Letendre à titre de journalier temporaire, en remplacement d'un salarié en congé prolongé de maladie.

LES COMITÉS

COMPTE RENDU DE LA FÊTE DES SAINTE-ANNOIS

Le 23 août dernier avait lieu au centre Germaine-Guèvremont la fête des Sainte-Annois et Sainte-Annoises. Grâce à la grande participation citoyenne et à la belle température, l'événement fut un énorme succès. Près de 300 personnes, jeunes et moins jeunes, sont venues s'amuser. Durant la fête, nous avons amassé près de 700 \$ qui serviront aux jeunes de la municipalité. Merci encore mille fois pour vos généreux dons !

Merci également à nos partenaires: *Desjardins*, monsieur Alain Chalifoux de la *Laiterie Chalifoux* et monsieur Alain Beaudin, *commissaire agricole* pour leur généreuse contribution.

On se donne rendez-vous l'an prochain !

COMPTE RENDU DE LA DÉMARCHÉ MADA

(municipalité amie des aînés)



Municipalité amie des aînés

La politique MADA avance très bien, nous en sommes aux dernières lignes de la rédaction de cette nouvelle politique. À la suite de la rencontre tenue avec les citoyens le printemps dernier, nous avons saisi vos besoins exprimés, et dès cet automne, nous allons nous pencher sur les priorités établies et les actions à entreprendre au cours des prochaines années.

Un grand merci encore pour votre participation !

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le Comité consultatif d'urbanisme composé des membres suivants : madame Diane Leduc, messieurs Yvon Descheneaux, Normand Desrosiers, Simon Latraverse, Raphaël Lemay, Yves Mandeville et Roger Soulières, a tenu une rencontre le 21 mai dernier. Les membres ont pris connaissance du code de déontologie qu'ils doivent respecter dans le fonctionnement du comité et la nature des recommandations à faire au Conseil municipal.

Le CCU a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour une résidence de la rue Dupont nécessitant la réduction de la marge arrière suite au dépôt du nouveau registre cadastral. Une recommandation a été faite au Conseil municipal d'accorder cette demande. Le comité a également procédé à l'élection d'un président (Roger Soulières) et d'un vice-président (Simon Latraverse).

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines, composé des conseillers Marie-France Bergeron, Diane Leduc et Roger Soulières, a complété la rédaction des descriptions d'emploi des salariés des travaux publics au début du mois de juin. Ces descriptions, en plus de décrire les tâches effectuées par les employés, identifient clairement les **qualifications et les exigences** requises ainsi que les connaissances pratiques et habilités particulières pour occuper ces postes. La rédaction a été réalisée suite à des rencontres individuelles avec les employés. Nous avons donc été en mesure de mieux identifier les besoins de

la Municipalité et également constater que nous avons des salariés compétents et dévoués qui ne demandaient qu'à assumer leurs responsabilités.

Les emplois suivants ont été retenus et clairement identifiés:

- *Préposé à l'aqueduc et l'égout (2 postes)*
- *Journalier aux travaux publics (1 poste)*
- *Journalier saisonnier (étudiant)*
- *Agent municipal et préposé à l'entretien (emploi saisonnier).*

Nous avons donc recommandé au Conseil municipal l'abolition du poste de *Directeur des travaux publics* dont les tâches énumérées dans le contrat le liant à la Municipalité ne correspondaient pas à la réalité. Pour tous les travaux visant la mise en place de nouvelles infrastructures, soit les réseaux d'aqueduc et d'égout pour la construction domiciliaire, nous pourrions faire appel aux services d'ingénieurs et de professionnels reconnus et compétents. Nous allons donc consacrer nos énergies dans notre secteur de compétence, soit l'entretien et l'amélioration de nos réseaux et installations.

Finalement, une entente sera conclue sous peu avec la partie syndicale afin d'apporter des changements à la convention collective en vigueur, notamment en ce qui a trait à la définition de l'emploi de chacun, et également concernant le calcul des indemnités de vacances qui ne respectait pas la règle prévue aux Normes minimales du travail.



LES INDICATEURS DE GESTION

Considérant le caractère public des institutions municipales et la nature des services qu'elles rendent, ces indicateurs de gestion constituent une amélioration indéniable de la qualité de l'information communiquée aux citoyens.

Les huit objectifs d'utilisation de ces indicateurs de gestion sont :

- d'améliorer le rendement des organismes municipaux dans la prestation de leurs services;
- de permettre aux élus et aux fonctionnaires de mieux comprendre l'évolution de la qualité des services

offerts et celle de la santé financière de leur organisation;

- de mieux éclairer les choix des décideurs municipaux;
- de mieux planifier les services municipaux et de mieux déterminer les cibles grâce à une meilleure connaissance de la situation;
- de préserver les ressources;
- de fournir aux contribuables une information objective sur la gestion des services municipaux permettant de mieux répondre à leurs demandes;

- de renforcer l'engagement de l'administration municipale envers la population;
- et de permettre la communication d'information entre municipalités comparables dans le but de dégager les meilleures pratiques de gestion.

Ces indicateurs de bases obligatoires vous sont présentés par activités, comprenant la sécurité publique, le transport routier (voirie municipale et l'enlèvement de la neige), l'hygiène du milieu (la distribution de l'eau potable, l'approvisionnement de l'eau, le traitement des eaux usées et le réseau d'égout), l'aménagement, urbanisme et zonage ainsi que les ressources humaines.

ANNÉES	2013	2012	2011	2010
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Coût de l'activité sécurité incendie	337 242 \$	309 886 \$	271 863 \$	s.o.
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation	0,1492	0,1421	0,1311	-
VOIRIE MUNICIPALE				
Coût de l'activité	410 946 \$	352 113 \$	306 918 \$	280 456 \$
Nombre de km de voie	34,90 km	34,90 km	34,90 km	34,90 km
Coût pour un km de voie	11 775 \$	10 089 \$	8 794 \$	8 036 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE				
Coût de l'activité	110 026 \$	109 702 \$	102 535 \$	68 619 \$
Nombre de km de voie	34,90 km	34,90 km	34,90 km	34,90 km
Coût pour un km de voie	3 153 \$	3 143 \$	2 938 \$	1 966 \$
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE				
Nombre de bris par 100km	1	0	0	12,7932
Coût de l'activité	318 610 \$	296 601 \$	113 373 \$	117 935 \$
Nombre de km de conduite	23,45 km	23,45 km	23,45 km	23,45 km
Coût pour un km de conduite	13 587 \$	12 648 \$	4 835 \$	5 029 \$
APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT EAU POTABLE				
Coût de l'activité	104 603 \$	119 814 \$	125 601 \$	131 989 \$
Nombre de m ³ traité	304 249 m ³	344 453 m ³	349 108 m ³	378 497 m ³
Coût pour un m ³ d'eau traité	0,34 \$	0,35 \$	0,36 \$	0,35 \$
Coût de distribution pour un m ³ d'eau	1,05 \$	0,86 \$	0,32 \$	0,31 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES				
Coût de l'activité	75 938 \$	75 420 \$	68 128 \$	64 893 \$
Nombre de m ³ traité	698 169 m ³	618 993 m ³	733 328 m ³	636 726 m ³
Coût pour un m ³ traité	0,11 \$	0,12 \$	0,09 \$	0,10 \$



ANNÉES	2013	2012	2011	2010
RÉSEAUX D'ÉGOUT PAR KM DE CONDUITE				
Coût de l'activité	192 149 \$	180 034 \$	222 522 \$	185 231 \$
Nombre de km de conduite	18,85 km	18,85 km	18,85 km	18,85 km
Coût de fonctionnement pour un km	10 194 \$	9 551 \$	11 805 \$	9 827 \$
RÉSEAUX D'ÉGOUT PAR M³				
Coût de l'activité	192 149 \$	180 034 \$	222 522 \$	185 231 \$
Nombre de m ³ circulant dans le réseau	698 169 m ³	618 993 m ³	733 328 m ³	636 726 m ³
Coût de l'activité par m ³ circulant dans le réseau	0,28 \$	0,29 \$	0,30 \$	0,29 \$
DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉS				
Coût de l'activité	152 599 \$	211 937 \$	214 298 \$	s.o.
Nombre de locaux desservis	1 283	1 260	1 256	s.o.
Coût par local	119,43 \$	168,20 \$	170,62 \$	s.o.
COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES				
Nombre de tonnes métriques de matières recueillies	255 t.m.	261 t.m.	262 t.m.	s.o.
Nombre total d'habitants	2 801 hab	2 801 hab	2 854 hab	s.o.
Rendement moyen annuel	0,091 %	0,093 %	0,09 %	s.o.
COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES				
Nombre de tonnes métriques de matières recueillies	255 t.m.	261 t.m.	262 t.m.	s.o.
Nombre de tonnes métriques de déchets recueillis	1 233 t.m.	1 228 t.m.	1 218 t.m.	s.o.
Taux annuel de diversion	20,68 %	21,25 %	21,51 %	s.o.
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE				
Valeur des nouvelles unités et des rénovations	3 788 237 \$	1 801 500 \$	2 460 895 \$	s.o.
Valeur totale des unités résidentielles	208 208 272 \$	145 064 870 \$	142 603 975 \$	s.o.
Pourcentage des valeurs des nouvelles unités et des rénovations résidentielles imposables	1,82 %	1,24 %	1,73 %	s.o.
RESSOURCES HUMAINES				
Coût de la formation	10 316 \$	4 274 \$	2 597 \$	2 472 \$
Rémunération totale	482 164 \$	407 311 \$	372 422 \$	361 230 \$
Pourcentage formation vs rémunération	2,14 %	1,05 %	0,70 %	0,68 %
Nombre d'heures de formation	179	130	152	136
Effectifs personnes-année	17	9	9	8
Nombre d'heures formation employé	10,53	14,44	16,89	17,00
Nombre de départs potentiel à la retraite au cours des 5 prochaines années	2	2	2	2
Nombre d'employés réguliers	8	7	7	6
Pourcentage de départ à la retraite des employés réguliers au cours des 5 prochaines années	25 %	28,57 %	28,57 %	33,33 %

**OCTOBRE 2014****RETOUR DE LA COLLECTE
DU BAC NOIR AUX DEUX SEMAINES**

La MRC de Pierre-De Saurel avise la population qu'à compter du **lundi 13 octobre 2014**, la collecte des ordures s'effectuera aux deux semaines.

Rappel : les bacs doivent être déposés en bordure de la rue avant 6 h le jour de la collecte.

Pour de plus amples informations au sujet des collectes, communiquez avec le bureau de la MRC de Pierre-de Saurel : 450 743-2703, poste 244.

www.sainteannedesorel.ca, onglet INFO COLLECTES

**COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS DE
L'AUTOMNE 2014****DATES DES COLLECTES**

- LUNDI 13 OCTOBRE 2014
- LUNDI 27 OCTOBRE 2014
- LUNDI 10 NOVEMBRE 2014
- LUNDI 17 NOVEMBRE 2014

MATIÈRES ADMISSIBLES

- Feuilles mortes, gazon, plantes, résidus de jardin.
- Déposez vos sacs de résidus verts à côté de vos bacs, la veille lors de ces collectes spéciales.

COLLECTE SPÉCIALE DE BRANCHES**DATE DE LA COLLECTE**

- LUNDI 20 OCTOBRE 2014





La MRC de Pierre-De Saurel informe la population qu'en raison de la problématique de l'agrile du frêne, de nouvelles mesures ont été prises concernant la collecte de branches.

Afin d'assurer le service aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel, une (1) collecte spécifique pour les branches sera effectuée le **lundi 20 octobre 2014**. Ainsi, les branches seront traitées conformément à la réglementation.




**POUR LA PÉRIODE DU TEMPS
DES FÊTES**

Voici les services qui seront mis à la disposition des citoyens **pour les surplus de matières résiduelles**, et ce pour les semaines du 22 décembre, du 29 décembre et du 5 janvier 2015.




- **Ordures ménagères** : des sacs (**noirs ou verts**) n'excédant pas 20 livres) attachés pourront être déposés aux côtés du bac noir.
- **Matières recyclables** : des sacs **transparents attachés** pourront être déposés aux côtés du bac bleu, cependant les boîtes de carton ne seront pas acceptées en raison des intempéries hivernales et les risques de dégâts possibles.

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1	2	3	4
5	 6	7	8	9	10	11
12	 13	14	15	16	17	18
19	 20	21	22	23	24	25
26	 27	28	29	30	31	

NOVEMBRE 2014

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1
2	 3	4	5	6	7	8
9	 10	11	12	13	14	15
16	 17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

DÉCEMBRE 2014

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	 1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	 15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	 29	30	31			

LÉGENDE :

Ordures ménagères



Collecte sélective



Résidus verts (Feuilles)



(Branches)



Emcombrants



RELEVEURS DE COMPTEURS D'EAU

Vous recevrez bientôt la visite de nos releveurs de compteurs d'eau à votre maison.



Guy Letendre



Marc-Olivier Perron

Nous vous demandons de rendre accessible l'endroit où se trouve le compteur afin de faciliter le travail des releveurs.

La lecture de votre compteur nous permet d'éviter de vous imposer un montant estimatif de votre consommation d'eau et c'est ce montant qui apparaîtra sur votre prochain compte de taxes 2015.



Si vous êtes absents, veuillez prendre votre lecture sur la lettre laissée à cet effet et nous faire parvenir le coupon retour au bureau municipal le plus rapidement possible.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration afin de nous aider à comptabiliser l'eau et ce, le plus équitablement possible.

REGARDS D'ÉGOUT PLUVIAL



SAVIEZ-VOUS que les regards d'égout pluvial qui servent à l'égouttement des rues ne doivent pas être considérés comme des « poubelles » ? On ne doit donc pas y jeter des débris de toutes sortes, et encore moins des excréments de chien emballés dans un petit sac de plastique ! Nous devons également les laisser libre de toute obstruction afin de favoriser l'écoulement de l'eau de surface.

Les élèves de l'école ont d'ailleurs déjà participé au programme « **Du chemin du poisson jaune** » en peignant à chaque

regard d'égout pluvial un poisson jaune et une inscription qui mentionne « **Que de la pluie ici** » afin de nous rappeler notre responsabilité de réduire la pollution des eaux pluviales car il s'agit de l'une des plus grandes sources de pollution des eaux douces.

Merci de votre collaboration !

FEU DE FEUILLES OU FEU DE JOIE

Le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel est desservi par le Service de Sécurité Incendie de la ville de Sorel-Tracy. Ils sont également habilités à faire appliquer le règlement concernant le brûlage.



Si vous désirez faire un feu sur votre terrain (autre qu'un feu de foyer), contactez le

Service des incendies pour obtenir un permis à cet effet et les conseils nécessaires afin de procéder en toute sécurité, c'est gratuit!

POUR OBTENIR UN PERMIS DE BRÛLAGE :
(450) 780-5600 poste 5200
SERVICE D'INCENDIE : 9-1-1



SERVICE DE CONTRÔLE CANIN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL



La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel détient une entente pour la garde des chiens avec la *Clinique vétérinaire de Sorel inc.* et a désigné l'agent municipal, M. Jean-Claude Dulude, à agir comme contrôleur canin.

En octobre, l'agent municipal passera aux maisons pour la vente du médaillon 2015 pour les chiens au coût de 20 \$. Si vous êtes absents, vous pourrez vous procurer un médaillon au bureau municipal.

Voici le numéro à composer pour rejoindre le contrôle canin : 450 746-9683

Vous pouvez le rejoindre si vous avez :

- **Trouvé un chien errant que vous avez récupéré**

(Veuillez prendre en note le numéro du médaillon ou s'il ne possède pas de médaillon, prendre en note la description du chien, le secteur et le moment où il a été retrouvé).



- **Perdu un chien**

(Veuillez indiquer la description du chien, le jour et le secteur où le chien a été perdu).

** Les propriétaires d'animaux perdus devront assumer des frais d'hébergement chez le vétérinaire lors de la récupération de ceux-ci.*

Pour les cas de chats ou autres animaux errants, toujours en liberté, des cages

peuvent être mises à votre disposition (prêt gratuit de la cage par la municipalité avec un dépôt de 50 \$).

Toutefois, la municipalité n'offre pas de service de ramassage des animaux dans les cages.

ATTENTION

Les propriétaires de chiens doivent les tenir en laisse sur les chemins ou rues de la municipalité, parcs et terrains de jeux.





LA GUIGNOLÉE À SAINTE-ANNE-DE-SOREL

C'est le **7 décembre** prochain que se tiendra la 14^e édition de la guignolée.

Vingt-quatre équipes de bénévoles frapperont aux portes des résidences de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel entre **11 h et 13 h**.

Au total, une soixante de personnes recueilleront les denrées non périssables ou de l'argent dans les banques identifiées à cette cause.

La collecte sera acheminée aux trois organismes suivants : Le CAB (Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu), La porte du passant, le GEST (Groupe d'entraide Sorel-Tracy).

Soyez généreux, les besoins sont grands!

Jean-François La Barre

Responsable du secteur Sainte-Anne-de-Sorel



TERRAINS DE JEUX ÉTÉ 2014

Cet été, pour une deuxième année consécutive, les jeunes de Sainte-Anne-de-Sorel ont eu la chance de s'amuser au camp de jour de la municipalité. Grâce à l'implication et à l'imagination d'une équipe d'animation hors pair, qu'ils préfèrent les activités sportives, scientifiques ou artistiques, tous les jeunes ont pu participer à des activités qui convenaient à leurs champs d'intérêt. Quelques journées spéciales sous le thème de *Mario Bross*, du *Far West* et de *Fort Boyard* ont vu le jour au camp. Pendant leurs vacances

estivales, les jeunes ont aussi fêté l'Halloween, la Saint-Valentin et le poisson de juillet, inspiré du poisson d'avril. Finalement, la nouveauté 2014, bien accueillie des parents et des enfants, fut les sorties. Les jeunes ont eu le plaisir de visiter le zoo de Granby et le Récréofun de St-Bruno en plus de prendre part au Défi des Camps de jour de la MRC de Pierre-De Saurel.



LE PHARE DES JEUNES

La maison des jeunes de Sainte-Anne-de-Sorel est un endroit où il fait bon passer du temps. Elle a été mise sur pied afin d'offrir aux jeunes un lieu de rencontre animé pour les 12-18 ans et ils sont en présence d'un intervenant adulte qui les aidera à devenir des citoyens critiques, actifs et responsables. L'adolescence peut être une période ardue, mais en venant à la MDJ, nous sommes là pour répondre à leur questionnement et les épauler.

ACTIVITÉ À VENIR :

Nuit blanche, 31 octobre 2014

POUR NOUS REJOINDRE:

Kim Mongeau, coordonnatrice,
450 742-1758

Facebook : Maison des jeunes
Steannedesorel





LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE LAVALLIÈRE

Déjà 25 chandelles à souffler!

Suite aux démarches effectuées par ses fondateurs et premiers administrateurs : André Côté, Rodrigue Shooner, Paul Messier, Robert Angers et Luc Lemoyne, la Société d'aménagement de la baie Lavallière inc. (SABL) est devenue une corporation dûment formée et enregistrée le 19 mai 1989. Le principal objet pour lequel elle a été créée est « la mise en valeur de la baie Lavallière sur ses différents aspects : touristiques, écologiques, physiques, halieutiques (pêche) et cynégétiques (chasse). »

Au fil des ans, la SABL a développé une expertise reconnue dans la région et auprès de ses partenaires pour ses activités reliées à la protection, à l'aménagement et à la gestion de la baie Lavallière en concertation avec Canards Illimités, pour le baguage de la sauvagine pour le Service canadien de la faune, pour la restauration de l'habitat du Canard branchu au Québec et pour bien d'autres réalisations.

Deux faits ont été particulièrement marquants dans l'existence de l'organisme. Le 26 septembre 1996, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a confié à la SABL la gérance du Camping du Chenal-du-Moine et le 22 juin 2000, la SABL a fait l'acquisition du terrain et des infrastructures de la Maison du marais, située au 3742 du



chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel.

Cela a permis à la Société d'offrir un plus grand accès à la baie et aux milieux humides environnants par ses quais, ses excursions nautiques, ses canots et kayaks, son sentier, sa tour d'observation, tout en facilitant ses activités d'interprétation des milieux humides et ses diverses activités éducatives auprès de la population régionale.

Pour souligner les 25 ans révolus et pour bien amorcer les 25 prochaines

années, l'actuel conseil d'administration organise présentement un **souper-bénéfice qui se tiendra le samedi 25 octobre prochain au Bistro La Fonderie** et projette des retrouvailles durant la période hivernale des membres du personnel ayant œuvré ou encore en service à la SABL et veut enfin offrir à la population locale ou régionale des activités spéciales au cours de la prochaine saison estivale.

Informations :
MAISON DU MARAIS 450-742-5716



DIVERS INFORMATIONS

CHANGEMENT DES LIMITES DE VITESSE ET DE LA ZONE SCOLAIRE



La municipalité a adopté le 7 juillet dernier, un règlement no 489-2014, modifiant le règlement no 359-2002 concernant les limites de vitesse permises et la création d'une zone scolaire dans la municipalité. Ce règlement a pour but de modifier la limite de vitesse à 40 km/h pour certaines rues de juridiction locale dont la limite était de 50 km/h et de prolonger la zone scolaire sise sur le chemin du Chenal-du-Moine jusqu'à la rue Saint-Michel.

AINSI LES RUES SUIVANTES AURONT UNE LIMITE DE VITESSE À 40 KM/H À COMPTER DU 6 OCTOBRE 2014.

- rue Paul
- rue Milette
- rue Ménard
- rue Ringuette
- rue Saint-Michel
- rue Marianne
- rue de l'Anse
- rue Bussières
- rue Marie-Didace
- rue du Joli-Bourg
- rue Saint-Martin
- rue Avelin-Péloquin
- rue Forcier
- rue Marie-Napoléon
- rue des Nations
- rue du Curé-Vanasse
- rue Lachapelle
- chemin de l'Île-d'Embarras
- rue Dupont



INFORMATIONS À CONSERVER

COMMENT NOUS JOINDRE :

URGENCE : POLICE-FEU-AMBULANCE	9-1-1
INFO-SANTÉ	8-1-1
CENTRE ANTI-POISON :	1-800-463-5060
HÔPITAL HÔTEL-DIEU DE SOREL	450-746-6000
C.L.S.C.	450-746-4545

URGENCE :

(En dehors des heures normales de bureau)

VOIRIE (soir et fin de semaine)	310-4141 (sans code régional)
ÉLECTRICITÉ – PANNES URGENCE	1-800-790-2424
SÛRETÉ DU QUÉBEC :	
-PLAINTES	310-4141
-ADMINISTRATION	450-743-7947
INFO-CRIME	1-800-711-1800
S.O.S. BRACONNAGE	1-800-463-2191
INCENDIES ADMINISTRATION	450-780-5600

SAINTE-ANNE-DE-SOREL

ADMINISTRATION / TRAVAUX-PUBLICS	
VOIRIE / PERMIS-URBANISME	450-742-1616
CONTRÔLEUR CANIN	450-746-9683
CONTRÔLE DES ORDURES (MRC)	450-743-2703
CHALET DES LOISIRS	450-742-1608
MAISON DES JEUNES	450-742-1758

ÉCOLE SAINTE-ANNE-LES-ÎLES	450-746-4575
ÉGLISE	450-743-7424
PRESBYTÈRE SAINT-PIERRE	450-743-7909
H.L.M. (Mme Lemay, directrice)	450-743-4760
TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL	450-746-7827
MAISON DU MARAIS	450-742-5716
CAMPING DU CHENAL-DU-MOINE	450-742-3113

MICHEL PÉLOQUIN, MAIRE	450-743-3287 450-494-1612 (cell.)
PIERRE PONTBRIAND, DISTRICT 1	450-742-9376
MARIE-FRANCE BERGERON, D.2	450-746-1999
DIANE LEDUC, DISTRICT 3	450-742-1074
LUC LATRAVERSE, DISTRICT 4	450-855-1965
ROGER SOULIÈRES, DISTRICT 5	450-742-7246
PATRICK LAMOTHE, DISTRICT 6	450-855-3128

SITUATION D'URGENCE

Fuite d'eau, problème d'égout

En dehors des heures normales de bureau ou lors de la fin de semaine pour signaler un problème d'égout, une fuite d'eau ou toute autre situation d'urgence, les citoyens sont invités à :

Composer le : **310-4141** (sans code régional) afin d'obtenir l'assistance policière de la Sûreté du Québec.



PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL LE PHARE

Les personnes, organismes, commerces et entreprises intéressés à faire connaître leurs produits et services pourront réserver des espaces publicitaires lors des prochaines éditions du journal Le Phare.

Pour des informations supplémentaires au sujet du coût, vous êtes invités à communiquer avec le bureau municipal au 450 742-1616 ou par courriel à info@sainteannedesorel.ca.

